

Le, 10 Avril 1965

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 46 - D

Société Anonyme
ANDRE CITROEN
Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV°

METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS - ID et ID BREAK TOUS TYPES

TABLEAU DE BORD

Modification des lampes

Depuis Mars 1965, le montage des lampes sur le tableau de bord des véhicules ci-dessus est modifié :

- La lampe du voyant de contrôle du frein principal est remplacée par 2 lampes type BA 9S (12 V. - 2 W., n° P. D. 706.747).
- Les 2 lampes (12 V. - 1,5 W.) d'éclairage de tableau de bord sont remplacées par 2 lampes BA 9S (12 V. - 2 W.).

REPARATION :

1° / - Lampes de voyant de contrôle de frein :

Ce sont des lampes à fixation baïonnette ordinaire.

ATTENTION : La plaquette portant les 2 lampes est reliée au positif. Elle est alimentée lorsque le contact est mis. Effectuer l'échange de lampe contact coupé, afin d'éviter tout court-circuit au cours de l'opération.

2° / - Lampe d'éclairage de tableau de bord :

Soulever la languette maintenant la lampe par l'extrémité recouverte de plastique noir. La tourner pour démasquer le culot de la lampe, puis dégager cette dernière en tirant sur le culot.

ATTENTION : Effectuer cette opération veilleuses éteintes. La borne positive est reliée à la languette appuyant sur le plot central de la lampe.